

Je suis convaincu que le ministre des Finances et le gouvernement reçoivent bien des conseils sur la façon de stabiliser notre dollar, et sur la question de savoir si nous devrions continuer à soutenir nos devises auprès du Fond monétaire international. Qu'ils demandent au député d'Eglinton (M. Sharp) ce qu'il pense des dernières nouvelles sur la Commission trilatérale dont il est un des coprésidents. Cette commission trilatérale, créée par David Rockefeller, vise à remplacer le Fonds monétaire international qui court à la faillite d'après ses membres. Je pense qu'ils aimeraient entendre un ancien ministre des Finances discuter du rôle du Canada dans ce nouvel organisme.

Les députés d'en face rient. Ils ne croient pas qu'il faudrait pouvoir exercer une certaine surveillance sur les institutions bancaires canadiennes. Depuis quatre ou cinq ans, certains députés préconisent la création de nouvelles banques; il se souviennent probablement que je n'étais pas d'accord avec eux. Les banques canadiennes n'obéissent pas aux principes de la libre entreprise. Elles entrent parfois en concurrence avec des sociétés de fiducie, mais comme ces sociétés leur appartiennent, il importe peu que ce soit la société de fiducie ou la banque qui accorde un prêt. Ce sera en effet de toute façon la banque qui prêtera l'argent à la société de fiducie. Il y a très peu de concurrence dans les milieux bancaires au Canada. Cela est également vrai pour la Banque internationale pour la reconstruction et le développement qui ne constitue pas à mon avis un modèle de générosité en matière de prêts.

Je suis disposé à admettre qu'il faille nationaliser les banques et les placer davantage sous la régie du gouvernement qu'à l'heure actuelle, même si la majeure partie d'entre elles oseraient prétendre qu'elles sont déjà étroitement surveillées, ce qui est en partie vrai. Il est toutefois injustifiable de permettre à des banques de construire des édifices à bureaux comme celui de la rue Sparks. Si j'étais à la tête de cette banque et si j'y avais de l'argent, je ferais tourner les miroirs vers l'intérieur pour que tout y soit attrayant et pour qu'il semble y avoir là trois fois plus d'argent qu'en réalité.

La loi sur les banques devrait être modifiée ainsi que toute l'organisation bancaire au Canada, monsieur l'Orateur, car il n'y a pas de concurrence. Quand on veut emprunter et qu'on essuie le refus d'une banque, une autre refusera probablement aussi le prêt et quand deux banques ont refusé, la Banque d'expansion industrielle n'accorde pas de prêt non plus.

Je ne propose pas un retour à l'étalon-or, mais nous devrions adopter un étalon quelconque. Il ne semble guère être question d'utiliser le produit national brut comme étalon pour notre passif. Nous ne nous efforçons pas de réduire la dette nationale. Nous subsistons grâce à une carte de crédit comme certains particuliers.

Une banque peut fort bien m'adresser une lettre pour m'expliquer comment je peux emprunter au moyen de ma carte Chargex et me faire remarquer que je n'ai rien emprunté depuis trois mois. Je suppose qu'il n'y a rien de mal à utiliser la carte de crédit tant qu'il y a de l'argent à la banque, mais s'il n'y en a pas, je fonctionne à perte. Cela peut s'avérer nécessaire dans mon cas, lorsque je fais un achat important, mais cette façon de traiter des affaires n'est pas nécessairement avantageuse pour une nation.

Un orateur précédent a parlé de restrictions, et je ne serais pas surpris, monsieur l'Orateur, que le prochain budget en

Loi sur les banques

comporte quelques-unes. Nous empruntons de l'argent en dollars américains pour renflouer notre propre dollar, mais nous n'avons rien fait pour combler les pertes financières qui se produisent dans de nombreux secteurs. Dans certains cas, nous pouvons agir, dans d'autres il n'y a rien à faire, par exemple l'obligation d'importer des fruits et des légumes en hiver. Il n'est peut-être pas raisonnable que nos touristes dépensent chaque année 4 milliards de dollars à l'extérieur du pays; il y aurait peut-être lieu d'imposer des contrôles sur le tourisme. Je suis certain que certains députés sont trop jeunes pour se le rappeler, mais il fut un temps, peu après la Deuxième guerre mondiale, où les voyageurs ne pouvaient emporter que \$200 à l'étranger. Il faudra peut-être imposer de nouveau de telles restrictions pour aider notre balance commerciale. C'est le facteur décisif dans l'image que nous projetons auprès des autres nations. C'est le jugement que porteront sur nous les autres pays, et c'est leur évaluation de notre monnaie et de notre dollar qui fixera les limites à l'appui qu'ils voudront nous donner.

● (2112)

Je le redis aux socialistes des Maritimes: «Lisez le rapport Myers.» Il nous a dit d'acheter de l'or. Il nous a dit de ne pas acheter de certificats en Afrique du Sud, étant donné le climat politique actuel. D'après lui, il fallait acheter de l'or et rien d'autre. Si les socialistes suivent son avis, ils trouveront peut-être que dans ce paradis, le soleil brille aussi pour eux.

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, on note au Canada un glissement des centres financiers vers l'Ouest en dépit plutôt qu'à cause des initiatives de ce gouvernement centraliste. Si le gouvernement avait l'intention de faire plus que de se payer de mots pour encourager la notion de régionalisme que tout le monde voudrait voir adopter dans le pays, il aurait pu saisir l'occasion de le montrer ici, avec cette loi sur les banques. Il aurait pu en faire une démonstration, de manière même modeste, en apportant des modifications comme celle par exemple concernant la composition du conseil d'administration de la Banque du Canada. Peut-être aurait-il même songé à nous représenter le bill C-7 dont nous avons été saisis en 1974.

La Banque du Canada est dirigé par un gouverneur, un sous-gouverneur principal et deux sous-gouverneurs, ainsi que douze administrateurs nommés par le gouvernement fédéral pour trois ans. La Banque du Canada est l'organisme de réglementation le plus centralisé de tous, et il n'a aucun rouage prévoyant une collaboration quelconque avec les régions. Les modèles macro-économiques de la Banque du Canada sont conçus uniquement à l'échelle nationale, et ne tiennent nullement compte des politiques de la banque à l'égard des régions. Les responsables provinciaux se plaignent depuis longtemps, et à grands cris mais en vain, de l'absence de consultation entre les gouvernements provinciaux et les fonctionnaires de la Banque du Canada.

Si notre gouvernement a vraiment l'intention de réviser la loi sur les banques, il ne devra pas se contenter de recevoir des rapports des banques à charte et des quasi-banques, et de les étudier. Les politiques de la Banque du Canada permettent de fixer, dans une large mesure, les modalités d'opération de toutes les institutions bancaires du pays. Si l'on veut enfin tenir compte un jour des aspirations régionales comme elles le méritent, il faudrait tout de même que les gouvernements